

SECTION DE VENDEE

CHSCT

La Roche Sur Yon, le 08 novembre 2022

Monsieur le président,

Avant d'aborder le contenu de ce Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), Solidaires Finances Publiques ne peut s'extraire du contexte où le gouvernement utilise le 49,3 pour passer en force sur le projet de loi de finances 2023.

le contexte social aurait nécessité une loi de finances axée sur une meilleure répartition des richesses. Mais le gouvernement s'obstine à ne pas augmenter la fiscalité du capital, se privant ainsi de recettes supplémentaires, et engage donc sa responsabilité sur un nouveau recul de justice fiscale, sociale et environnementale.

Concernant les collectivités locales, la loi de finances assure un filet de sécurité sur la facture énergétique pour un montant de 1,5 milliards, financés par la contribution des énergéticiens voulue par l'Union européenne. Si la mesure s'avère bienvenue pour les budgets locaux, elle ne compense en rien les pertes de recettes fiscales dues aux suppressions de la taxe d'habitation (17,6 Md€) et de la contribution à la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) pour 4 milliards en 2023 et 4 milliards en 2024. Le reversement par l'État d'une fraction des recettes de la TVA, en plus de nuire à l'autonomie financière des collectivités locales, augmente le poids d'un impôt profondément injuste. La TVA, par son mécanisme proportionnel, impacte plus les populations les moins aisées.

De plus, le gouvernement a présenté son plan de sobriété énergétique avec comme objectif affiché de réduire de 10 % la consommation d'énergie d'ici 2024. Pour ce faire, il arrête une liste à la Prévert : rouler moins vite, éteindre des éclairages à certaines heures, se laver les mains à l'eau froide dans les bâtiments publics, baisser le chauffage à 19 degrés voire 18 degrés, privilégier le co-voiturage, inciter à plus de télétravail dans la fonction publique pour permettre la fermeture des administrations, avec une hausse du forfait télétravail qui passera de 2,50 €/jour à 2,88 €/jour mais tout en restant plafonné à 220 € par an, soit un passage à environ 76 jours indemnisables contre 88 auparavant... !

Nous sommes donc loin, très loin du compte. En effet, ce plan de sobriété oublie l'essentiel : faire des engagements structurels planifiés dans le temps tels que stopper les productions nocives pour l'environnement, financer l'isolation des bâtiments publics et des logements, ... L'urgence climatique nécessite un grand plan de transition énergétique et écologique qui soit construit sans oublier les personnes précaires.

Au niveau économique, l'inflation et la flambée des prix sont bien présents. La question du reste à vivre reste une urgence sociale dans tous les secteurs d'activité et dans la Fonction Publique, en particulier à la DGFIP. Solidaire Finances Publiques persiste à porter avec conviction :

- augmentation mensuelle substantielle de l'IMT (Indemnité Mensuelle de Technicité).
- Attribution de 40 points supplémentaires d'ACF (Allocation Complémentaires de Fonction)
- augmentation régulière et substantielle de la valeur du point d'ACF
- revalorisation de l'ensemble des frais engagés par les personnels dans l'exercice de leur mission et de leurs formations

Les conditions de rémunération des personnels de la DGFIP fragilisent leur situation. Les choix budgétaires réalisés par la DGFIP se sont traduits par des baisses d'effectifs constantes, une dégradation généralisée des conditions de travail et de l'exercice des missions, le rythme rapide d'enchaînement des réformes et des restructurations/suppressions d'implantations à travers la mise en place du NRP, de la démétropolisation, des Lignes Directrices de Gestion, ... Tout ceci conduit aujourd'hui à une perte de sens pour nombre d'agents et même un sentiment de mal-être de plus en plus présent. Ce sont ces politiques menées sciemment qui sont les seules responsables de la dégradation des conditions de travail des agents. Le Ministère des Finances n'est donc pas sans connaître les causes profondes des problèmes et les solutions possibles, comme il ne peut pas oublier les résultats de l'observatoire interne qui illustrent les difficultés du réseau et le mal-être des agents. De trop nombreux agents souffrent d'une surcharge de travail liée aux emplois non pourvus, aussi nous ne pouvons accepter les nouvelles suppressions d'emplois annoncées sur 2023 et sur les cinq prochaines années.

Concernant la Vendée, l'ensemble de ces éléments se retrouve dans le DUERP qui a été établi. Les mesures mises en place pour en limiter les effets néfastes et prévenir au maximum les risques sont détaillés dans le Plan Annuel de Prévention (PAP) qui nous est présenté aujourd'hui. Solidaires Finances Publiques 85 développera sa réponse lors des débats qui vont se tenir.

Nous interviendrons sur les nombreux points à l'ordre du jour de ce CHSCT.

Suite au groupe de travail auquel nous avons participé le 06/10/2022, nous attendons des informations concernant :

- le recensement des télétravailleurs ayant des pathologies nécessitant un fauteuil ergonomique
- la fiche technique d'utilisation des fontaines d'eau
- Les défibrillateurs : pour le SGC Yon Vendée, l'accès est-il précisé ? les gestionnaires de site doivent délivrer une information à l'ensemble des agents : quand, comment ? La publication sur Ulysse 85 est-elle prête ?
- L'expertise de l'ISST pour adapter le CFP de Challans aux personnels en situation de handicap va-t-elle avoir lieu ?
- La liste de référents ergonomie et responsable bureautique par site est-elle mise en place ? Quelles vont être les modalités de saisie de ces référents ?
- Pour faire suite aux formations de lutte contre le harcèlement et les violences sexistes et sexuelles, une conférence-théâtre, l'édition d'un dépliant et la réalisation d'un article sur Ulysse 85 vont-ils être possibles ?

Enfin, Solidaires Finances Publiques 85 souhaite connaître les dates et les travaux prévus concernant les locaux de la Trésorerie Hôpitaux. En effet, une fenêtre au 1^{er} étage a des joints défectueux provoquant un début d'infiltration, les bouches d'aération sont particulièrement sales, les radiateurs ne fonctionnent qu'en réglage maximum et des collègues de l'accueil téléphonique se plaignent de nuisances sonores.

La dernière convocation du CHSCT en Vendée, puisque cette instance sera supprimée à compter du 1^{er} janvier 2023 pour être remplacée par une Formations Spécialisée issue du CSA, nous permet de réaffirmer notre opposition à la dégradation des organes de dialogue social induite par la Loi de Transformation de la Fonction Publique.

Les représentants de Solidaires Finances Publiques 85 mettront toujours l'humain au cœur des débats et rechercheront l'amélioration des conditions de vie au travail et de la santé physique et mentale des agents.